



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 12 septembre 2025.

PRÉSENTS : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, Mme Delphine MIALANNE, M. Laurent ASSELOOS, M. Alexandre LANSON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Stéphane ENGEL, Adjoints, Mme LOISEAU-MELIN, Mme Martine GUIBERT, M. Nicolas BOURGOGNE, Mme Sylvie BOUGOT, Conseillers municipaux délégués, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, Mme Marie-Hélène DUMONT, M. Hamid EL GAZRI, M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, M. François GRISON, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux.

ABSENTS excusés :

M. SILBERBERG	donne procuration à M. CHARPENTIER
Mme BERTHON	donne procuration à M. ASSELOOS
M. ABADIE	donne procuration à M. ENGEL
M. BARDON	donne procuration à Mme MIALANNE
Mme LHOMME	donne procuration à Mme BOUGOT
Mme GAUTIER	donne procuration à M. LAURENCEAU
Mme PAULO	donne procuration à Mme SALLÉ-TOURNE
Mme GRIVOTET	donne procuration à M. VIAUD
Mme AMINATOU	donne procuration à M. GRISON

1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2025

3- DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Montant de la présente décision du maire
DE-2025-PVACS-028	LAUREATS DE L'EXPOSITION ARTISTIQUE MUNICIPALE 2025	TRUFFAUT	300 TTC
DE-2025-CP-029	ACTE MODIFICATIF N°2 AU MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ECOLE DEMAY VIGNIER - LOT 5	ACTIF	Pas d'incidence financière
DE-2025-PVACS-030	CONVENTION DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS SET AU CHÂTEAU	PROTECTION CIVILE	440 €
DE-2025-CP-031	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN MARCHE DE PRESTATION D'ASSISTANCE DANS L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS	CAP URBA	7000 € TTC (maximum annuel)
DE-2025-CP-032	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN CONTRAT DE PRESTATION D'ASSURANCE RELATIF A LA PROTECTION DE LA COMMUNE, DES AGENTS ET DES ELUS	AXA PROTECTION JURIDIQUE - JURIDICA	1624,25 € TTC jusqu'au 31/12/2025 2 470,21 € TTC pour l'année 2026
DE-2025-CP-033	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN MARCHE RELATIF A LA MAINTENANCE DES PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES	SAS DEFI VAL DE LOIRE	3 145,51 € TTC
DE-2025-CP-034	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN MARCHE RELATIF A LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DE LA GRANDE SALLE MONTISSON SUITE AU SINISTRE	GRPT VAVONSIN-MAZAUD ARCHITECTES	141 372 € TTC
DE-2025-COM-035	PORTANT SUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE LUMIPLAY	LUMIPLAN	4237, 20 € TTC
DE-2025-DG-036	PORTANT SIGNATURE D'UN BAIL A LA MAISON DE SANTE DES CROCETTES	Monsieur Victor JUANEDA	108 € TTC/mois
DE-2025-DG-037	PORTANT SIGNATURE D'UN BAIL A LA MAISON DE SANTE DES CROCETTES	Madame Amandine LEPRINCE	108 € TTC/mois



DE-2025-DG-038	PORTANT SIGNATURE D'UN BAIL A LA MAISON DE SANTE DES CROCETTES	Monsieur Quentin FONTARIVE	307 € TTC/mois
DE-2025-DG-039	PORTANT SIGNATURE D'UN BAIL A LA MAISON DE SANTE DES CROCETTES	Madame Svetlana POKHOMOVA	307 € TTC/mois
DE-2025-DG-040	PORTANT SIGNATURE D'UN BAIL A LA MAISON DE SANTE DES CROCETTES	SCM LANSON SANCHEZ MILLARD	262 € TTC/mois
DE-2025-DG-041	PORTANT SIGNATURE D'UN BAIL A LA MAISON DE SANTE DES CROCETTES	Madame Maria AUTIN	366 € TTC/mois
DE-2025-DG-042	PORTANT SIGNATURE D'UN BAIL A LA MAISON DE SANTE DES CROCETTES	Madame Marie KASSEL	80 € TTC/mois
DE-2025-DG-043	PORTANT SIGNATURE D'UN BAIL A LA MAISON DE SANTE DES CROCETTES	Madame Anne-Sophie DE METZ	80 € TTC/mois
DE-2025-DG-044	PORTANT SIGNATURE D'UN BAIL A LA MAISON DE SANTE DES CROCETTES	Monsieur Jacques-Alban DE METZ	54 € TTC/mois
DE-2025-DG-045	PORTANT SIGNATURE D'UN BAIL A LA MAISON DE SANTE DES CROCETTES	Docteur Brice SULTER	572 € TTC/mois
DE-2025-CP-046	PORTANT PASSATION D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE D'AVOCAT	SELARL SONIA KROVNIKOFF	270 € TTC/heure
DE-2025-FIN-047	INDEMNISATION VERSEE PAR L'ASSURANCE	GROUPAMA	373,09 €
DE-2025-FIN-048	INDEMNISATION VERSEE PAR L'ASSURANCE	GROUPAMA	3 495,73 €
DE-2025-CP-049	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN MARCHE DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA MAISON DE SANTE DES CROCETTES	VIDALIS PROPRETE ET MULTISERVICES	16 920,00 €
DE-2025-FIN-050	PORTANT SUR LES VIREMENTS DE CREDITS N°1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2025		0,00 €
DE-2025-FIN-051	Bail de location du logement situé impasse du Ballon		400,00 €
DE-2025-PE-052	Convention LAEP	Julia Wenke Motta de Castilho Quixada	240€ / séance (3 séances prévues soit 720 €)
DE-2025-CP-053	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN MARCHE DE MAINTENANCE ET SERVICES ASSOCIES DE L'ASCENSEUR DE LA MAISON DE SANTE DES CROCETTES	SCHINDLER	1617,60 € TTC/an
DE-2025-FIN-054	CONTRAT DE BAIL POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS AU 13 RUE CREUSE	CELLNEX	10 000 € NET/AN

4-COMMISSION PETITE ENFANCE DU 7 JUILLET

Compte rendu

5- COMMISSION COMMUNICATION DU 7 JUILLET

Compte rendu

6-COMMISSION SPORTS, VIE ASSOCIATIVE DU 28 AOUT

Compte rendu

7-DISPOSITIF D'AIDE A LA FORMATION BAFA - MODIFICATIF

Le conseil municipal a décidé d'approuver le dispositif d'aide à la formation B.A.F.A et d'accorder, par année civile, une aide de 100 € TTC aux 5 premiers dossiers d'albijohanniciens âgés entre 16 et 25 ans inclus, dument complété (formulaire retourné avec les pièces justificatives demandées).

8- COMMISSION RESSOURCES DU 9 SEPTEMBRE

Compte rendu

9 – BUDGET PRINCIPAL 2025 – APROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2

Le conseil municipal a décidé d'adopter la décision modificative n°2 de 2025 de la Commune, telle qu'elle est présentée ci-dessous :

**I - RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

	BP + DM1 2025	DM2 2025	TOTAL BP + DM1 + DM2 2025
Chapitre 013 : Atténuations de charges	27 250,00 €	0,00 €	27 250,00 €
Chapitre 70 : Produits des services	1 034 255,00 €	0,00 €	1 034 255,00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	235 002,00 €	0,00 €	235 002,00 €
Chapitre 731 : Fiscalités locales	6 687 610,00 €	0,00 €	6 687 610,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	1 648 044,22 €	0,00 €	1 648 044,22 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	187 500,00 €	0,00 €	187 500,00 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Recettes Réelles de Fonctionnement	9 819 661,22 €	0,00 €	9 819 661,22 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en régie)	44 000,00 €	0,00 €	44 000,00 €
Chapitre 002 : Excédent réporté	3 790 161,63 €	0,00 €	3 790 161,63 €
TOTAL Recettes de Fonctionnement	13 653 822,85 €	0,00 €	13 653 822,85 €

III – RECETTES D'INVESTISSEMENT

	TOTAL BP+RE+DM1 2025	DM2 2025	TOTAL BP+RE+DM1+DM2
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	2 684 404,20 €	0,00 €	2 684 404,20 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissements	697 807,00 €	0,00 €	697 807,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	1 200 000,00 €	-1 200 000,00 €	0,00 €
Chapitre 45412 : Opération pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Recettes Réelles Investissement	4 582 211,20 €	-1 200 000,00 €	3 382 211,20 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €
Chapitre 041 : Opération d'ordre de transfert dans la section	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	4 386 447,42 €	0,00 €	4 386 447,42 €
Chapitre 024 : Cession immobilisation	68 000,00 €	0,00 €	68 000,00 €
Chapitre 001 : Solde exécution investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Recettes Investissement	9 556 658,62 €	-1 200 000,00 €	8 356 658,62 €

10 – MODIFICATION DES AP/CP DANS LE CADRE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2

Le conseil municipal a décidé de modifier l'autorisation de programme-crédits de paiement n°AP202401 pour l'opération de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire dans le cadre de la décision modificative n°2 de 2025 de la commune, comme suit :

AP/CP 202401		Crédits de paiement réalisés 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
Programme CREATION D'UNE MSP				
Montant de l'AP	1 650 000 €	167 462,09 €	1 482 537,91 €	- €

de modifier l'autorisation de programme-crédits de paiement n°AP202101 pour l'opération de construction d'un club house et de vestiaires au stade Lionel Charbonnier dans le cadre de la décision modificative n°2 de 2025 de la commune, comme suit :

AP/CP 202101		Crédits de paiement réalisés 2023	Crédits de paiement réalisés 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
Programme CONSTRUCTION VESTIAIRES ET CLUB HOUSE STADE LIONEL CHARBONNIER					
Montant de l'AP	1 500 000 €	24 206,19 €	943 957,65 €	531 836,16 €	- €

de modifier l'autorisation de programme-crédits de paiement n°AP202501 pour l'opération de reconstruction du centre de loisirs dans le cadre de la décision modificative n°2 de 2025 de la commune, comme suit :

II – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP + DM1 2025	DM2 2025	TOTAL BP + DM1 + DM2 2025
Chapitre 011 : Charges à caractère général	2 604 866,00 €	18 004,58 €	2 622 870,58 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	5 284 000,00 €	0,00 €	5 284 000,00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	181 043,00 €	0,00 €	181 043,00 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	663 352,78 €	2 645,32 €	665 998,10 €
Chapitre 66 : Charges financières	24 113,65 €	-21 000,00 €	3 113,65 €
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Chapitre 68 : Dotations aux provisions	5 000,00 €	350,10 €	5 350,10 €
TOTAL Dépenses Réelles de Fonctionnement	8 767 375,43 €	0,00 €	8 767 375,43 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	4 386 447,42 €	0,00 €	4 386 447,42 €
TOTAL Dépenses de Fonctionnement	13 653 822,85 €	0,00 €	13 653 822,85 €

IV – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	TOTAL BP+RE+DM1 2025	DM2 2025	TOTAL BP+RE+DM1+DM2
Chapitre 10 : Dotation fonds divers et réserves	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	140 000,00 €	-38 000,00 €	102 000,00 €
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	172 514,16 €	0,00 €	172 514,16 €
Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées	398 000,00 €	0,00 €	398 000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	777 116,33 €	-8 726,00 €	768 390,33 €
Chapitre 23 : Immobilisation en cours	4 002 324,41 €	-1 303 274,00 €	2 699 050,41 €
202101 : Opération vestiaire et Club House	481 836,16 €	50 000,00 €	531 836,16 €
202401 : Opération construction MSP	1 382 537,91 €	100 000,00 €	1 482 537,91 €
202501 : Opération construction CDL	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
202502 : Opération réhabilitation SDF Montission	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
TOTAL Dépenses Réelles Investissement	7 564 328,97 €	-1 200 000,00 €	6 364 328,97 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en régie)	44 000,00 €	0,00 €	44 000,00 €
Chapitre 041 : Opération d'ordre de transfert dans la section	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Chapitre 001 : Solde exécution investissement reporté	1 928 329,65 €	0,00 €	1 928 329,65 €
TOTAL Dépenses Investissement	9 556 658,62 €	-1 200 000,00 €	8 356 658,62 €



AP/CP 202501			
Programme RECONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Montant de l'AP	2 448 436 €	100 000,00 €	2 248 436,00 €

de modifier l'autorisation de programme-crédits de paiement n°AP202502 pour l'opération de réhabilitation de la salle des fêtes de Montission dans le cadre de la décision modificative n°2 de 2025 de la commune, comme suit :

AP/CP 202502			
Programme REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES DE MONTISSION	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Montant de l'AP	1 750 000 €	100 000,00 €	1 400 000,00 €

11- MISE A JOUR DES MODALITES D'INDEMNISATION DES FRAIS DE MISSION – HEBERGEMENT – RESTAURATION - TRANSPORT

Le conseil municipal a décidé d'approuver le cadre d'intervention annexé à la délibération, sur les modalités et les conditions de prise en charge des frais de déplacement professionnel des agents de la Ville et du CCAS qu'ils soient titulaires, stagiaires ou non titulaires.

12- TABLEAU DES EMPLOIS - MODIFICATION

Le conseil municipal a décidé de supprimer à la date du 1^{er} Octobre 2025 l'emploi d'éducatrice de jeunes enfants au Service Petite Enfance et de transformer le grade du poste de Gestionnaire Formation – Emploi – Stagiaires pour le passer en filière administrative catégorie C et modifier les intitulés de poste à compter du 20 Septembre 2025.

13- FACTURATION AUX AGENTS DES VISITES MEDICALES NON HONOREES SANS MOTIF

Le conseil municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à l'émission d'un titre de recette à destination des agents absents non excusés à tout examen médical.

14- ELECTIONS MUNICIPALES 2026 – MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES POUR LES CANDIDATS

Le conseil municipal a décidé de mettre à disposition des différents candidats ou leurs représentants des salles municipales pour l'organisation de réunions politiques dans le cadre des élections municipales.

Cette mise à disposition s'établira de la manière suivante :

- Concernant les réunions internes de travail : mise à disposition de la salle de Convivialité ou J. ZINSIUS à compter de 18h à raison d'une gratuité par mois et en fonction des disponibilités.
- Concernant les réunions publiques : mise à disposition gratuitement de l'Espace Scénique une fois durant la campagne officielle soit durant les 15 jours avant le 1^{er} tour et une fois entre les deux tours en fonction des disponibilités.

15- PRESTATION DE NETTOYAGE DE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX – AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE DE MODIFICATIF N°1 AU MARCHE N°2023-08 RELATIF AU LOT T4 – ENTRETIEN DE LA VITRERIE

Le conseil municipal a décidé d'approuver l'acte modificatif n°1 en plus-value d'un montant annuel de 158,00 € HT soit 189,60 € TTC à conclure avec la société VIDALIS.

16-PRESTATION DE NETTOYAGE DE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX – AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE MODIFICATIF N°2 AU MARCHE N°2023-08 AU LOT 2 – ENTRETIEN DES BATIMENTS SCOLAIRES ET MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Le conseil municipal a décidé d'approuver l'acte modificatif n°2 en moins-value d'un montant annuel de 5 516,00 € HT soit 6 619,20 € TTC à conclure avec la société SAS QUALI-NET NETTOYAGE.



17- CONSTRUCTION EN MODULAIRE OSSATURE BOIS D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE A SAINT JEAN LE BLANC – AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AU MARCHÉ 2024-10

Le conseil municipal a décidé d'approuver l'acte modificatif n°1 en plus-value d'un montant de 15 716.03 € HT soit 18 859.24 € TTC à conclure avec la société MADERA.

18 – AFFAIRES DIVERSES